

et la Dombes (1). Soutenu par le roi et par le duc de Bourbon, prince de Dombes, il obtint, en octobre 1516, la révocation de la bulle surprise au Pape. Cependant, par une nouvelle intrigue, Louis de Gorrevod, à la sollicitation de Charles III, duc de Savoie, fit rétablir l'évêché de Bourg par une bulle de Clément VIII, du 13 novembre 1531. Ce ne fut qu'après une longue lutte et les débats les plus scandaleux que M. de Rohan, qui était parvenu à mettre le roi dans ses intérêts, obtint, en 1534, une bulle qui supprimait l'évêché de Bourg et remettait les choses dans leur état primitif. Alors Jean de Chales, qui était aussi évêque de Maurienne, avait succédé à Louis de Gorrevod. La reprise de possession par les délégués du Chapitre de Lyon ne s'opéra pas sans opposition de la part des chanoines de Notre-Dame de Bourg qui s'étaient barricadés dans leur église (2). Toutefois, grâce à l'intervention d'un envoyé de la cour de Savoie, les chanoines se soumirent et les habitants de la Bresse et de la Dombes n'eurent qu'à se féliciter de rentrer sous la juridiction de l'archevêque de Lyon (3).

Après la mort de M. de Lessart, arrivée vers 1517, M. de Rohan prit pour suffragant Barthélemy Portal, dit de Lucques, religieux Carme, évêque titulaire de Troie en Phrygie, personnage renommé par son éloquence et son savoir. C'est à lui qu'Antoine Aréna dédia son poème macaronique *de Guerra romana* dont il existe plusieurs éditions lyonnaises. La souscription de la Dédicace de ce livre, dans l'édition de 1528 (4),

(1) Le Chapitre de l'église de Lyon qui s'était aussi opposé à cette érection, députa, le 4 juillet 1515, Antoine d'Albon au roi.

(2) Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 367 ; Jules Baux, *Notice sur N. D. de Bourg*, p. 25-92.

(3) Cette édition publiée par Pierre de Sainte-Lucie, *alias* le Prince, in-16, goth. de 80 ff., est omise dans le *Manuel* de M. Brunet. Le distique suivant manque dans cette édition et dans celle de 1758 :

Purpuream vestem portavi in guerris mecum :  
Nunc jacet ad humeros grisa cazagua meos.

(4) La Bresse et la Dombes continuèrent à faire partie du diocèse de Lyon,